



PRÉFET DE LA SAVOIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Chambéry, le 02/04/2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Sujet du communiqué

RN90 - réglementation temporaire de la circulation pour des travaux de stabilisation d'un glissement de terrain
Commune de La Plagne-Tarentaise

Direction interdépartementale des routes Centre-Est Service régional d'exploitation et d'ingénierie de Chambéry

Tél : 04 69 16 62 31
Mél. : srei-chambery.Dirce@developpement-durable.gouv.fr
Mél : pcom.sg.dirce@developpement-durable.gouv.fr

1/1

Immeuble La Villardière
228 rue Garibaldi
69446 LYON Cedex 03



La direction interdépartementale des routes Centre-Est vous informe qu'elle poursuit dès ce printemps la réfection et le complément de protection pare-bloc ainsi que le traitement de plantes invasives le long de la RN90 en Tarentaise.

Par conséquent, à partir du mardi 06 avril et jusqu'au vendredi 09 juillet 2021 des travaux de confortement en amont de la RN90 se dérouleront au niveau de la commune de La Plagne-Tarentaise, entre Aime-La-Plagne et le hameau du Gothard à Bellentre.

À la hauteur des travaux, la circulation sera ramenée sur une voie unique à sens alternés et réglés par feux tricolores ou par alternats manuels selon le trafic prévisionnel, sur une longueur d'environ 270 m. En outre, la vitesse sera limitée à 50 km/h et le dépassement sera interdit.

Un itinéraire conseillé sera mis en place à l'attention des véhicules légers dans les deux sens de circulation par l'échangeur d'Aime, la RD990, la RD220 en passant par Macôt-La-Plagne, Sangot, Mazuet, la RD86b et le carrefour de Bellentre.

Nous vous invitons à la plus grande prudence sur la zone de chantier et vous remercions de votre compréhension.